

2016:10:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois d'octobre 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Emmanuel Tremblay, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller

Absents : Benoît Lavoie, conseiller
 Jean-François Houde, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Lecture et adoption des comptes de septembre 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Demande d'aide financière 2016-2017- La Maison Isa- Calacs
 - 5.2 Publicité Symposium provincial Villages en couleur 2016 (845,75 \$) cahier spécial
 - 5.3 Promotion des Arts du Bas-Saguenay : invitation à un cocktail dînatoire bénéfice (40\$/personne)
 - 5.4 Conseil de fabrique Petit-Saguenay, spectacle bénéfice
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Acceptation révision budgétaire 2016 de l'OMH
 - 6.2 Approbation de 11 certificats d'évaluation (-112 500 en évaluation)
 - 6.3 Les Fleurons du Québec- renouvellement adhésion 2017-2019
 - 6.4 Autorisation remboursement fonds de roulement 2016 : 10 299 \$
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 Acceptation entente finale « Projet entente intermunicipale Régie incendie du Fjord »
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Tetra Tech Programme TECQ, activités d'ingénierie supplémentaires (2 632,21 \$)
 - 8.2 Travaux voirie enveloppe discrétionnaire Député (M.Transports)
9. URBANISME
 - 9.1 Chiasson Thomas : recommandation CCU subdivision terrain ptie lot 49-1 (Sylvain Lavoie)
 - 9.2 Recommandation CCU, dossier Jean-Yves Côté
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Comité École-Communauté, projet de résolution d'appui
 - 10.2 Nomination Lisa Houde au CA de « Enfants Fjord »
 - 10.3 École de musique du Bas-Saguenay : demande de don (450 \$)
 - 10.4 Facturation Pyrochoc pour feux d'artifices
 - 10.5 Brunch bénéfice : redistribution aux Chevaliers de Colomb
11. VARIA
 12. Rapport des dossiers municipaux
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:10:201 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:10:202 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:10:203 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **16 973.58 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2016:10:204 AIDE FINANCIÈRE MAISON ISA-CALACS 25 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la maison ISA – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay fait une demande d'aide financière pour 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme qui offre du soutien aux femmes et les adolescentes agressées ainsi que leur famille;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay verse une aide financière de 25 \$ (Ch. 4758) à la Maison Isa-Calacs pour leur campagne de financement 2016-2017.

**5.2 2016:10:205 ACHAT PUBLICITÉ CAHIER SPÉCIAL SYMPOSIUM
PROGRÈS-DIMANCHE (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le Progrès-Dimanche prépare un Cahier spécial sur l'édition 2016 du Symposium provincial des villages en couleurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité est intéressée à acheter une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
IL EST APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte d'acheter une publicité dans le cahier spécial du Progrès-Dimanche de l'édition 2016 du Symposium provincial villages en couleurs, au coût de 845.75 \$ plus taxes pour 2/5 page en couleurs.

**5.3 2016:10:206 PROMOTION DES ARTS DU BAS-SAGUENAY – 2 BILLETS
COCKTAIL BÉNÉFICE 80 \$(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Regroupement des Arts du Bas-Saguenay invite à une exposition lors du cocktail dînatoire bénéfice le 29 octobre 2016 au coût de 40 \$ du billet taxes et service compris;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
IL EST APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité achète 2 billets pour un total de 80 \$ pour le cocktail dînatoire bénéfice des Arts du Bas-Saguenay, le 29 octobre prochain.

Note: **Activité annulée, chèque non émis.**

**5.4 2016:10:207 CONSEIL DE LA FABRIQUE – SPECTACLE BÉNÉFICE 200\$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Fabrique de Petit-Saguenay organise un spectacle bénéfice qui permettra de réparer notre église et sollicite une aide financière pour défrayer les coûts de production;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
IL EST APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 200 \$ (Ch. 4757) pour l'organisation du spectacle bénéfice au profit de la Fabrique de Petit-Saguenay.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2016:10:208 APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2016 OMH DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du budget 2016 révisé l'O.M.H. de Petit-Saguenay avec la nouvelle répartition suivante :

Total des revenus : 133 023 \$

Total des dépenses : 125 997 \$

Contribution SHQ : 113 397

Contribution Municipalité : 12 600

Avances temporaires (100% SHQ) : 122 500 \$
(Remplac. amélior et modernis.)

Total RAM approuvé au PPI : 147 430 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay de l'exercice financier 2016, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250, tel que rédigé.

**6.2 2016:10:209 APPROBATION 130 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 11 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 11 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **-112 500 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

11 certificats d'évaluation # 16-151 au 16-161

Évaluation au 21-06-2016 = 45 777 200 \$

Variation = - 112 500 \$

Évaluation au 21-06-2016 = 45 664 700 \$

Remboursements de taxes :

Bernier Gilles, Gagnon Reynelle	: 216.05 \$ (Ch. 4747)
Côté Jean-Yves	: 482.85 \$ (Ch. 4748)
Houde Gisane	: 31.90 \$ (Ch. 4749)
Lavoie Laurier, Lavoie Léonard	: 369.75 \$ (Ch. 4750)
Lavoie Marie-Louise	: 91.60 \$ (Ch. 4751)
Lessard Langis	: 158.05 \$ (Ch. 4752)
Lessard Langis	: 234.90 \$ (Ch. 4753)

6.3 2016:10:210 INSCRIPTION LES FLEURONS DU QUÉBEC 2017-2019
768 \$ + TAXES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole des *fleurons*, semblable aux étoiles pour les hôtels (de 1 à 5 fleurons);

CONSIDÉRANT que les panneaux caractéristiques des *fleurons* affichant une valeur reconnue auprès des visiteurs, les efforts pour embellir le milieu de vie se transforment ainsi en facteur d'attractivité, et la cote des *fleurons* est fréquemment utilisée dans les outils de promotion touristique et résidentielle;

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire renouveler son inscription pour les années 2017 à 2019 au coût de 768 plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal inscrive la municipalité de Petit-Saguenay pour une période de 3 ans (2017-2019) aux Fleurons du Québec, et défraie le coût d'inscription triennal de 595 \$ plus taxes.

6.4 2016:10:211 REMBOURSEMENT EN CAPITAL 2016 FONDS DE
ROULEMENT (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à chaque année d'effectuer le remboursement en capital au Fonds de roulement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les emprunts à rembourser pour 2016 sont les suivants :

Climatisation édifice	: 4 265.00 \$
Modernisation système communication	: 4 497.00
Photocopieur/souffleuse à neige	: 1 537.00
Téléavertisseurs pompier + 9 lumières rue DEL	: 3 000.00
TOTAL	: 13 299.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à effectuer les écritures comptables pour rembourser un montant de 13 299 \$ au Fonds de roulement de la municipalité pour l'année financière 2016.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2016:10:212 ACCEPTATION DE L'ENTENTE INSTITUANT UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA CRÉATION ET L'ADMINISTRATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et Ferland et Boileau faisant parti du territoire du Bas-Saguenay de la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent se prévaloir des articles 579 et suivants du Code municipal (section XXV), afin de conclure une entente et constituer une régie intermunicipale pour la création et l'administration d'un service en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que lesdites municipalités sont régies par les dispositions du Code municipal (L.R.Q. c.C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime, dans l'intérêt général des contribuables de la municipalité, qu'elle fasse partie et participe à la création et à l'administration d'une régie en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et Ferland et Boileau désirent se conformer au schéma de couverture de risque de la MRC du Fjord-du-Saguenay en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement prévu est celui d'une régie intermunicipale dont le conseil d'administration est formé de deux représentants par municipalité du Bas-Saguenay sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente prévoit que chaque municipalité représentée au conseil d'administration disposera d'une voix et que toute décision sera prise à la majorité des voix;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay désire être l'une des parties prenantes à l'entente instituant une régie intermunicipale pour la création et l'administration d'un service en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente à intervenir, et ce, pour donner plein effet à la présente résolution.

**7.2 2016:10:213 NOMINATION DES ÉLUS SUR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY-SUD (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que l'article 585 du Code municipal stipule que les affaires de la régie sont administrées par un conseil d'administration formé de délégués des municipalités sur le territoire desquelles elle a la compétence ;

CONSIDÉRANT que la municipalité choisit chaque délégué parmi les membres de son conseil ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay fait partie des municipalités participantes à la Régie inter municipale en sécurité incendie du Bas-Saguenay-Sud;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE madame Ginette Côté, mairesse, et monsieur Emmanuel Tremblay, conseiller, soient délégués par la municipalité de Petit-Saguenay pour faire partie de la Régie inter municipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay-Sud.

8. TRAVAUX PUBLICS

**8.1 2016:10:214 TETRA TECH BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PLAN
D'INTERVENTION TAXE ACCISE 2014-2019 2632.21 \$ + TX
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé en 2014 un contrat à Tetra Tech pour la réalisation du plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ce mandat, plusieurs responsables au dossier de la municipalité se sont succédé prolongeant ainsi les délais établis au départ, ainsi que des activités supplémentaires ont été ajoutées au mandat initial;

CONSIDÉRANT que Tetra Tech demande un budget supplémentaire de 2632.21 \$ plus taxes pour compenser les communications et activités supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la demande de budget supplémentaire au montant de 2632.21 \$ plus taxes de Tetra Tech pour les travaux supplémentaires au mandat du plan d'intervention débuté en 2014;

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**8.2 2016:10:215 TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (C.M. Art. 83-204-936)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 promesses de subventions pour un total de 53 562 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, qui dit qu'une municipalité peut adjuger un contrat par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$:

CONSIDÉRANT que la contremaître, Mireille Lavoie, a procédé selon les règles prescrites de l'article 936 du Code municipal, en invitant les entrepreneurs locaux et a reçu les soumissions suivantes pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans les rues du Quai, William-Houde, Dupré, de la Coopérative et du Collège :

Asphalte TDP	: 52 221.64 \$
Asphalte Potvin Simard	: 57 443.81
Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	: 66 139.00

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay retienne les services d'Asphalte TDP de Chicoutimi, au montant de 52 221.64 \$ incluant les taxes, pour des travaux d'asphaltage dans les rues du Quai, William-Houde, Dupré, de la Coopérative et du Collège.

QUE l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

QUE la surveillance des travaux sera effectuée et supervisée par Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître.

QUE cette dépense sera puisée à même la contribution financière du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 (35 000 \$ du ministère des Transports et 18 562 \$ du budget discrétionnaire du député de Dubuc M. Serge Simard).

9. URBANISME

**9.1 2016:10:216 SUBDIVISION LOT 49 RANG 1 EST PETIT-SAGUENAY
(49-1) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 49 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Sylvain Lavoie;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultation d'Urbanisme s'est réuni le 26 septembre 2016 et résolu de recommander au conseil municipal d'approuver cette subdivision pour le dépôt officiel au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 49 rang 1 Est Petit-Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 49-1 rang 1 Est Petit-Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

**9.2 2016:10:217 MANDATER URBANISTE JULIE SIMARD DOSSIER
JEAN-YVES CÔTÉ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a approuvé l'exclusion de la zone agricole les lots 20-5 et 143 appartenant à monsieur Jean-Yves Côté;

CONSIDÉRANT que M. Côté désire vendre des terrains sur ces lots pour la construction de résidences de villégiature avec vue sur le Fjord;

CONSIDÉRANT que le comité consultation en urbanisme (CCU) recommande au conseil d'intégrer un PIIA et un PAE dans cette zone pour assurer une uniformité de l'architecture et empêcher qu'il y ait une perte d'espace lors de la subdivision des terrains;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate Julie Simard, Urbaniste, pour intégrer un PIIA et un PAE au règlement de zonage pour la zone A42.

QUE ce mandat sera réalisé lors de l'année financière 2017.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2016:10:218 APPUI AU COMITÉ ÉCOLE-COMMUNAUTÉ DU BAS-SAGUENAY SUD 2016-2017 1000 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que les Conseils municipaux partagent l'objectif de la démarche qui est de mettre en place un réseau permettant la collaboration et la participation de tous les acteurs des milieux concernés en vue de créer une synergie territoriale susceptible

de contribuer à la sauvegarde et au développement des écoles et des milieux;

CONSIDÉRANT que les réalisations du comité École-Communauté au cours des dernières années ont démontré une réelle capacité à rapprocher les écoles de leur milieu;

CONSIDÉRANT que, pour la poursuite du projet, les enjeux ont été définis en fonction de leur complémentarité entre les plans d'action des municipalités et les projets éducatifs des écoles;

CONSIDÉRANT que les actions identifiées, par exemple, poursuivre la réalisation du journal Le Trait d'union auquel collaborent les jeunes des écoles du Bas-Saguenay, soutenir la Maison Familiale Rurale du Fjord afin de répondre à la problématique du décrochage scolaire, faciliter l'arrimage entre les politiques familiales et les milieux scolaires en vue de coordonner les interventions, etc., font partie des préoccupations municipales;

CONSIDÉRANT que la mise en oeuvre de tout plan d'action nécessite des ressources et que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte d'investir une somme de 5 000 \$ dans le projet au cours de l'année scolaire 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le comité École-Communauté pour la mise en oeuvre de son plan d'action 2014-2017 et de favoriser sa réalisation par une contribution financière de 1 000\$ pour l'année 2016-2017.

**10.2 2016:10:219 AUTORISATION LISA HOUDE À SIÉGER SUR LE C.A.
D'ENFANTS FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'organisme Enfants Fjord a offert à Mme Lisa Houde, agente administrative et responsable de la vie communautaire, de faire partie de leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que Mme Houde est intéressée à siéger sur ce conseil d'administration puisque cela lui permettra d'avoir accès à des informations et des projets intéressants qui peuvent être applicables à notre municipalité pour le milieu des enfants 0-5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte que Mme Lisa Houde, agente administrative et responsable de la vie communautaire, à siéger sur le conseil d'administration d'Enfants Fjord qui se réunit tous les deux mois.

QUE la municipalité remboursera ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

10.3 2016:10:220 SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE 450 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que l'école de musique du Bas-Saguenay invite la municipalité à devenir un partenaire pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme et leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de devenir partenaire bronze en accordant une subvention de 450 \$ (Ch. 4756) à l'école de musique du Bas-Saguenay pour la saison 2016-2017.

10.4 2016:10:221 FACTURATION FEU D'ARTIFICE QUEEN MARY II
10 347.75 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que Promotion offre aux municipalités le long du Fjord du Saguenay d'organiser des activités pour souligner la première visite du bateau de croisière Queen Mary II au quai d'escale de La Baie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a accepté d'organiser un méga feu d'artifice sur le quai de Petit-Saguenay lors du passage du bateau le 6 octobre prochain;

CONSIDÉRANT les activités seront subventionnées à 100 % par Promotion Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay embauche Feux d'artifices Pyrochoc du Québec pour organiser et tenir un feu d'artifice sur le quai de Petit-Saguenay le 6 octobre 2016 au coût de 10 347.75 \$ incluant les taxes (Ch. 4723).

10.5 2016:10:222 REDISTRIBUTION 1625.89 \$ DU BRUNCH DES
MUNICIPALITÉS (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a reçu un montant de 1625.89 \$ des profits du brunch-bénéfice des municipalités du Bas-Saguenay qui a eu lieu le 15 mai 2016;

CONSIDÉRANT que les profits de cette activité sont destinés aux activités jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal verse le montant de 1625.89 \$ du brunch des municipalités aux Chevaliers de Colomb de Petit-Saguenay (Ch. 4755) qui feront la distribuera aux organismes ou activités jeunesse de leur choix.

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de septembre, groupe environnex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois septembre 2016.
2. En date du 12 septembre, Bureau député Serge Simard, Serge Simard, Député, transmettant une aide financière de 300\$ pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.
3. En date du 29 septembre, réception de la part de la municipalité de Petit-Saguenay du Brunch-bénéfice du Bas-Saguenay au montant de 1625.89\$ (Voir résolution 2016:10:222).
4. En date du 16 septembre, Aréna de la Vallée, Léa Tremblay, Présidente, transmettant une lettre de remerciement pour le soutien financier versé lors de l'évènement des 2Frères.
5. En date du 20 septembre, Bell Canada, transmettant des informations sur le service 9-1-1 qui a été mis à jour.
6. En date du 21 septembre, Réseau Biblio, Sophie Bolduc, Directrice générale, transmettant un communiqué de presse sur les nouveaux services à distance offerts.
7. En date du 24 août, Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean, Maxime St-Laurent, Directeur à l'accueil et service aux membres, transmettant l'appui financier pour le prolongement de l'ouverture du bureau touristique de Petit-Saguenay.
8. En date du septembre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de juillet 2016, pour un montant de 267.18 \$.
9. En date du 26 septembre, tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean, Maxime St-Laurent, Directeur des communications, transmettant l'information sur l'Adhésion 2017 à tourisme Saguenay-Lac-St_jean
10. En date du 15 septembre, MRC du Fjord du Saguenay, Yvan Lavoie, Directeur service d'évaluation, transmettant le sommaire du rôle d'évaluation 2017.

11. En date du 15 septembre, MRC du Fjord du Saguenay, Gina Bouchard, Adjointe à la direction, transmettant les informations sur les billets de la Fondation Mère Françoise Simard
12. En date du 21 septembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant avis public pour le projet de règlement visant le remplacement du règlement n 12-296.
13. En date du 27 septembre, MRC du Fjord du Saguenay, Bruno Lavoie, Avocat, transmettant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire.
14. En date du 12 septembre, Municipalité de Ferland-et-Boilleau, Cédric Dupont, secrétaire-trésorier et Directeur général, transmettant la résolution sur l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de réparation urgente au sentier de motoneiges.
15. En date du 23 août, tribunal administratif du travail, Simon Lemire, transmettant la décision dans le dossier du travailleur Octave Lavoie
16. En date du 1er septembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Michel Gervais, Service de l'évaluation, transmettant les décisions aux demandes de révision pour les rôles d'évaluation.
17. En date du 15 septembre, ministère de la Famille, John Beard, directeur de département, transmettant une invitation à devenir membre du Réseau des municipalités participantes à la démarche MADA.
18. En date du 16 septembre, CSST, transmettant l'évolution des sommes imputables au dossier de la municipalité de 2012 à 2016.
19. En date du 16 septembre, ministère de la Sécurité publique, transmettant une invitation à participer à l'évènement la grande secousse. Cet évènement sert à sensibiliser la population sur les séismes.
20. En date du 19 septembre, Affaire municipale, Joannie Lafontaine, transmettant l'accusé réception de l'envoi des règlements 16-304 et 16-305.
21. En date du 21 septembre, revenu Québec, Daniel Bourassa, directeur, transmettant l'information relative au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
22. En date du 26 septembre, ministère de l'Énergie, transmettant un avis de dépôt au cadastre.
23. En date du 29 août, Gémel, François Laflamme, transmettant une demande de rencontre à Madame Marina Lavoie afin de présenter la Firme d'ingénierie.
24. En date du 1er septembre, RLS Saguenay-Lac-St-Jean, Annie Bigras, Directrice générale, transmettant une invitation au 47^e gala du Mérite sportif régional.
25. En date du 01 septembre, Sécuor, Jean-Marc Tremblay, transmettant une soumission de prix pour le transfert du système d'alarme.
26. En date de septembre, centre de services partagés, transmettant l'avis d'appel d'intérêt et prolongation de la période d'engagement pour un regroupement d'achats.
27. En date du 2 septembre, Fédération canadienne des municipalités, Clark Somerville, Président, transmettant l'information sur les fêtes du 150E du Canada et invite les conseils à nommer des membres comme représentant.

28. En date du 6 septembre, Kalitec signalisation, transmettant une publicité pour des affiches près des écoles.
29. En date du 21 septembre, Association de l'aluminium du Canada, transmettant une invitation au cocktail dînatoire annuel.
30. En date du 25 septembre, Colloque francophone international de villes et villages en santé et des villes-santé de L'OMS, transmettant l'information sur le Colloque 2016.
31. En date du 27 septembre, L'Union des municipalités du Québec, Jean-Philippe Boucher, directeur, transmettant de l'information sur l'entente-cadre Hydro-Québec

OFFRES DE SERVICE

REVUES ET PUBLICATIONS

Construire – Informe affaires – Urba – Le Lingot.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Aurore Gagné invite au spectacle bénéfice au profit de la fabrique le 22 octobre au coût de 35 \$ du billet.
- Emmanuel Tremblay informe qu'un nouveau comité des familles sera mis en place bientôt pour la mise à jour de la politique familiale, et qu'une réunion pour la régie incendie aura lieu le 11 octobre.
- Guy Houde annonce que le transport adapté ajoute le mercredi à l'horaire donc il y a des transports les 5 jours de la semaine ainsi qu'un transport à la Maison des jeunes les vendredis soirs. Il invite également la population au Symposium à l'aréna du 7 au 9 octobre.
- Ginette Côté donne information sur :
 - l'association de la Rivière a amassé 8500 \$ avec l'activité de leur 50^e anniversaire.
 - Au congrès de la FQM des résolutions ont été passées pour demander au gouvernement de l'aide pour les télécommunications, plus d'autonomie pour les municipalités et allègement du travail.
 - Qu'il y a une enveloppe de 1 million sur 2 ans pour la formation de régies en incendie.
 - Et invite la population à une fête sur le quai avec un feu d'artifice le 6 octobre pour le passage du Queen Mary II entre 18h et 19h.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 17, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:10:203 – 2016:10:204 – 2016:10:205

2016:10:206 – 2016:10:207 – 2016:10:209 – 2016:10:210 – 2016:10:214 –
2016:10:215 – 2016:10:217 – 2016:10:218 – 2016:10:219 – 2016:10:221 –
2016:10:222.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale